

Objet :Référence :
2025 / 7 / 5SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
« ARCHI'RAID »DATE DE CONVOCATION
5 Décembre 2025DATE D'AFFICHAGE
5 Décembre 2025EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 059-215901463-20251210-20250705-DE

REGISTRE AUX**S2LO**

L'an deux mil Vingt Cinq, le Dix Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DESROUSSEAUX Patricia, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DEMOYER Pascaline donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

Absent : MM. LLANES David

A été nommée secrétaire : Madame HERBAUT Pierrette

L'association « ARCHI'RAID » a pour objectif de participer, à travers le monde et au volant d'une Peugeot 205, à des projets architecturaux.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un dossier de sponsoring de l'association « ARCHI'RAID » qui lui a été transmis par un architecte chérengeois, Président de cette association.

Après avoir participé à des chantiers en France, en Belgique, au Mexique et en Colombie, et toujours dans le cadre d'une mission solidaire, le nouveau projet consiste à contribuer à la reconstruction d'un village marocain (Village de Timmal, situé au sud de Marrakech), détruit par le séisme du 8 septembre 2023. Ce chantier est géré par l'organisme « Reconstruction Maroc » qui opère dans les différents villages impactés.

Durant 2 mois, les membres de l'association « ARCHI'RAID » participeront à la restauration des habitations en utilisant les techniques locales et écologiques. Leur présence sur le chantier vise à soutenir l'avancement de la reconstruction, à participer aux tâches quotidiennes, à comprendre les problématiques du terrain et à travailler avec les habitants et les acteurs locaux.

Aussi, pour soutenir cette action, le conseil municipal est invité à octroyer une subvention d'un montant de 500,00 euros à l'association « ARCHI'RAID » qui sera imputée à l'article 65748.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 500 euros à l'Association « Archi'Raid ».

Nombre de suffrages exprimés :	22
Vote pour :	22
Vote contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

